

Organisations membres de la CES

Confédérations Syndicales Nationales

Allemagne	DGB	Lettonie	LBAS
Autriche	ÖGB	Lithuanie	*LDS
Belgique	CSC		LDF
	FGTB		LTUC
	CGSLB	Luxembourg	CGT
Bulgarie	CITUB		LCGB
	PODKREPA	Macédoine (ARYM)	*CCM
	*SSSH	Malte	CMTU
Croatie	SEK		GWU
Chypre	TURK-SEN	Norvège	LO
Danemark	AC		YS
	FTF	Pays-Bas	CNV
	LO		FNV
Espagne	CC.OO		MHP
	ELA	Pologne	NSZZ Solidarnosc
	UGT	Portugal	CGTP-IN
			UGT
Estonie	EAKL	République Tchèque	CMKOS
	TALO	Royaume-Uni	TUC
Finlande	AKAVA	Roumanie	BNS
	SAK		CARTEL-ALFA
	STTK		CNSLR-FRATIA
France	CFDT		CSDR
	CFTC	Saint-Marin	CDLS
	CGT-FO		CSdL
	CGT	Serbie	*NEZAVISNOT
	UNSA	Slovaquie	KOZ-SR
		Slovénie	ZSSS
Grèce	ADEDY	Suède	LO
	GSEE		SACO
			TCO
Hongrie	ASZSZ	Suisse	TRAVAIL.SUISSE
	ESZT		SGB/USS
	LIGA	Turquie	DISK
	MOSz		HAK-IS
Irlande	MSzOSz		KESK
	SZEF		Türk-IS
	ICTU		
Islande	ASI		
	BSRB		
Italie	CGIL		
	CISL		
	UIL		

*Confédérations avec statut d'observateur

Fédérations Syndicales Européennes

EEA	Alliance européenne des Médias et du Spectacle
EFFAT	Fédération européenne des Travailleurs Agro-alimentaire et Tourisme
CSEE	Comité Syndical Européen de l' Education
FEJ	Fédération Européenne des Journalistes
FEM	Fédération Européenne des Métallurgistes
EMCEF	Fédération Européenne, Mine-Chimie-Energie
EPSU	Fédération Européenne des Syndicats des Services Publics
FETBB	Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment-Bois
FSE-TCH	Fédération Européenne du Textile Habillement et Cuir
ETF	Fédération Européenne des transports
UNI-EUROPA	Fédération des Services et de la Communication

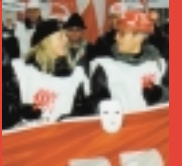
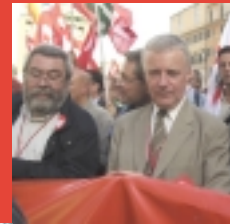
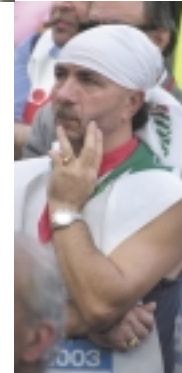


Confédération Européenne des Syndicats

5 bld du Roi Albert II • B-1210 Bruxelles
Tel 00-32-2/224 04 11 • Fax 00-32-2/224 04 54/55
e-mail: etuc@etuc.org • http://www.etuc.org

2003 • Publications • e-mail : amoreira@etuc.org • Tel : +32 2 224 05 83 • Fax : +32 2 224 04 75

CONFEDERATION
EUROPEENNE
DES SYNDICATS



 CES, la voix de
60 millions de travailleuses
et de travailleurs en Europe

Actions et objectifs de la CES

L'intégration européenne et les récents développements qui en découlent, dont l'Union économique et monétaire, bouleversent résolument le contexte dans lequel les syndicats européens évoluent. Compte tenu de l'ampleur croissante du rôle joué par l'Union européenne dans les domaines de la plus grande importance pour les travailleurs(euses), les syndicats ne peuvent dorénavant se contenter de cantonner leurs activités au niveau national. Dans l'optique de préserver leur pouvoir de négociation collective ainsi que leur influence sur l'économie et la société dans son ensemble, ceux-ci se doivent de parler d'une même voix et d'agir de concert au niveau européen. C'est la raison d'être de la Confédération Européenne des Syndicats.

La CES agit en vue d'influencer les législations et les politiques de l'Union européenne par le biais de représentations directes auprès des diverses institutions (Commission, Parlement, Conseil) tout en garantissant la participation des syndicats à un vaste processus de consultation aux facettes multiples entre autorités européennes et partenaires sociaux, dans des domaines comme l'emploi, les affaires sociales et la politique macroéconomique. La CES coordonne également la participation des syndicats à plusieurs instances consultatives, dont le Comité économique et social, ainsi qu'aux Agences européennes pour la formation professionnelle, les conditions de vie et de travail, la santé et la sécurité.

Dans le même temps, la CES vise à nouer des relations industrielles avec le patronat au niveau européen par le biais du "dialogue social". Celui-ci se développe aussi au niveau sectoriel sous la responsabilité des Fédérations syndicales européennes. Suite à la reconnaissance par l'UE de la capacité des partenaires sociaux de négocier des accords-cadres européens, la CES a conclu trois accords de ce type avec ses homologues européens du patronat en matière de congé parental, de travail à temps partiel et de contrats à durée déterminée. Ces accords ont été ratifiés par le Conseil des Ministres et font désormais partie de la législation sociale européenne.

Pour soutenir ses revendications, la CES fait également appel à la mobilisation de ses affiliés. Ce fut le cas ces dernières années, lorsque la CES a lancé une campagne pour obtenir l'intégration de nouvelles dispositions relatives à la politique de l'emploi dans le Traité sur l'UE. Autre aboutissement remarquable des actions de la CES : la Directive relative au droit à l'information et à la consultation des travailleurs dans les entreprises multinationales, par le truchement de la création de Comités d'entreprise européens (on en dénombre 650 à l'heure actuelle). La CES a aussi soutenu la Charte des Droits Fondamentaux dont elle demande l'intégration dans le Traité de l'Union.

Composition et structures de la CES

La représentativité de la CES a évolué progressivement depuis sa création en 1973. A la suite des changements survenus en Europe centrale et orientale, nombre de nouveaux membres ont rejoint ses rangs.

A l'heure actuelle, la CES compte parmi ses membres 77 Confédérations syndicales nationales originaires de 35 pays et 11 Fédérations syndicales européennes, soit au total 60 millions d'adhérents. En 1999, un Forum des Balkans a été créé pour réunir tous les syndicats de cette région.

La CES regroupe d'autres structures syndicales. Il s'agit du Conseil des cadres européens (Eurocadres) et de la Fédération européenne des retraités et des personnes âgées (FERPA). Par ailleurs, la CES coordonne les activités des 39 Conseils syndicaux inter-régionaux (CSI), qui organisent la coopération syndicale au niveau transfrontalier.

La CES est reconnue par l'Union européenne, par le Conseil de l'Europe et par l'AELE en tant qu'unique organisation syndicale interprofessionnelle représentative au niveau européen. Pour la première fois de son histoire, le mouvement syndical européen est uni sous une même bannière, celle de la CES.

La CES décide de ses politiques en toute indépendance, par les délibérations de son Congrès et de son Comité exécutif.

Le Congrès se réunit tous les quatre ans (le dernier s'est déroulé à Prague en 2003) et se compose de délégués des affiliés proportionnellement à leur nombre d'adhérents. Il élit le Secrétaire général et les Secrétaires généraux adjoints, ainsi que le Président, chargé de présider les organes directeurs de la CES. A l'heure actuelle, Candido Mendez, Secrétaire Général d'UGT (Espagne) assume les fonctions de Président de la CES.

Le Comité exécutif se réunit quatre fois par an. Tous les affiliés y sont représentés. Si nécessaire, des décisions peuvent être adoptées par un vote à la majorité qualifiée des deux tiers. Il revient au Comité exécutif de décider du mandat et de la composition des délégations qui négocient avec les organisations patronales européennes et d'évaluer leurs résultats.

Le Comité de Direction, organe plus restreint, est chargé d'assurer le suivi des décisions adoptées par le Comité exécutif entre ses sessions.

Le Secrétariat gère les activités de la CES au quotidien et est chargé des relations avec les institutions européennes et les organisations patronales.

Le Secrétaire général, à l'heure actuelle, John Monks, du syndicat TUC, est le responsable et le porte-parole de la Confédération.

Secrétariat de la CES



John Monks
Secrétaire Général



Maria Helena André
Secrétaire Générale Adjointe



Reiner Hoffmann
Secrétaire Général Adjoint



Walter Cerfeda
Secrétaire Confédéral



Jozef Niemiec
Secrétaire Confédéral



Catelene Passchier
Secrétaire Confédérale



Joël Decaillon
Secrétaire Confédéral

Instituts de la CES

Dans des domaines tels que la recherche sociale, la formation syndicale ainsi que la santé et la sécurité au travail, la Confédération Européenne des Syndicats a constitué des Institutions spécialisées qui sont gérées par leurs propres Conseils d'Administration et jouissent d'un soutien financier de l'Union Européenne.



ISE

L'Institut Syndical Européen (ISE), est le centre d'études et de recherche de la CES en matière socio-économique et de relations industrielles. Il travaille en réseau avec les organisations similaires existant dans les différents pays ainsi qu'avec les Universités.

Il organise des conférences ainsi que des séminaires sur les sujets d'intérêt pour le mouvement syndical. Parmi ses publications, figurent : le "European Trade Union Yearbook" (en anglais) et le "Rapport annuel sur les négociations collectives en Europe" (en plusieurs langues).

"Transfer", la revue de l'ISE, paraît quatre fois par an (en anglais).

Henning Jørgensen, Directeur.



BTS

Le Bureau Technique Syndical (BTS) assure des missions de support et d'expertise pour la CES en matière de santé, sécurité et environnement du travail ainsi que dans le cadre des travaux de normalisation européens. Il anime des réseaux d'experts syndicaux sur les différents sujets, réalise des études et des recherches, organise des conférences et des séminaires ainsi que des formations spécifiques.

Marc Sapir, Directeur.



ASE

L'Académie Syndicale Européenne (ASE) est l'instrument de formation de la CES. Ses tâches principales consistent à apporter un soutien aux activités de formation syndicale des entreprises par les organisations membres et de réaliser des formations de niveau européen. Dans ce cadre, l'Association pour la Formation Européenne des Travailleurs aux Technologies (AFETT), dispense une formation spécialisée dans l'analyse des implications sociales et organisationnelles des nouvelles technologies, afin de faciliter les négociations syndicales.

Jeff Bridgford, Directeur.